

Hauteur fils téléphonique

Par **A.V.L.**, le **23/11/2009** à **18:16**

Bonjour,

Un cas concret, un agriculteur rentre et sort de sa parcelle par un accès existant depuis toujours et qui donne sur une route départementale.

Des fils téléphoniques sur poteau bois longe cette route.

Un jour, avec un engin accroche un fil...alors qu'il a passé des dizaines de fois sans souci et signale l'incident.

France télécom dit qu'aucune hauteur réglementaire ne leur est opposable sauf en traversée d'une voie publique et le considère comme responsable.

L'agriculteur pense avec le vent ou à la suite de travaux, le câble s'est distendu à cet endroit et s'est trouvé plus bas que d'habitude.

C'est subtil, le fil aurait pendu "franchement" il aurait été alerté alors qu'il lui a semblé que la hauteur était celle habituelle.

Quid des responsabilités s'il y en a ?

Merci d'avance